

Le 09 septembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 septembre 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Sophie GOUDIN, M. Richard GRIFFON

Absents :

M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIÈRE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT

Procurations :

M. Sébastien FAUST à Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIÈRE à M. Patrick BOUCHET, Mme Annabel TAILLANDIER à Mme Caroline ZANDER, Mme Célia DUMAS à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à M. Pierre CLAVEL, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Yves PARTRAT à M. Hervé JAVELLE, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : M. Hervé PANDRAUD

OBJET : Subvention Trame Noire – Saint-Etienne Métropole

Rapporteur : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire explique qu'en lien avec sa stratégie biodiversité métropolitaine adoptée le 23 mars 2023, Saint-Etienne Métropole engage une démarche en faveur de la trame noire qui s'inscrit dans l'axe 2 « Aménager un territoire résiliant en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature » ; Action 2.3 préserver et restaurer la trame noire.

L'action « trame noire » inscrite au Contrat vert et bleu et financée par la Région Auvergne Rhône-Alpes, a permis de cartographier la trame noire métropolitaine et de définir des zones prioritaires d'intervention.

L'objectif est de :

- diminuer les nuisances de l'éclairage sur la biodiversité et la santé humaine par une optimisation des surfaces éclairées et une aide à la réduction du nombre de points lumineux ;
- limiter la durée de l'éclairage public nocturne

Monsieur le Maire propose de présenter un projet de limitation de la pollution lumineuse via l'intervention prioritaire sur le corridor biologique à fort enjeux (la route d'Eculieu, la RM 1082 et le hameau des Molineaux).

A ce titre, il est proposé de remplacer les 47 points lumineux, ancienne génération, d'une puissance de 100 à 150W et plus, présents sur cette zone, par 47 lanternes LED avec un cône de diffusion resserré et une puissance moindre.

Ces secteurs en priorité fort (rouge) bénéficieraient d'un taux de subvention à 75 %, avec un plafond fixé à 30 000 € de subvention.

Pour obtenir cette aide, la Commune s'engage à réaliser les missions visant à moderniser et optimiser la gestion de l'éclairage sur le territoire de la Commune. Le contenu des missions correspond aux mesures éligibles fixées dans l'appel à projet et pour lesquelles la Commune a candidaté, à savoir :

- Remplacements des points lumineux en Sodium Haute Pression (SHP) par des LEDS
- Diminution du flux lumineux
- Température de couleur des luminaires adapté
- Réduction du temps d'éclairage
- Gestion de l'éclairage par détection

Le montant des travaux est estimé à 43 972,86 € HT.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à présenter le projet de limitation de la pollution lumineuse via l'intervention prioritaire sur le corridor biologique à fort enjeux (la route d'Eculieu, la RM 1082 et le hameau des Molineaux) avec le remplacement de 47 lanternes LEDS, dans le cadre de l'appel à projet trame noire de Saint-Etienne Métropole,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention « soutien aux travaux dans le cadre de l'appel à projet trame noire pour mettre en œuvre la stratégie biodiversité métropolitaine » à conclure avec Saint-Etienne Métropole.

Fait à la Fouillouse, le 09 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PANDRAUD

Le Maire
Patrick BOUCHET

